

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le lundi 6 décembre 2010 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2010.240.01

est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal - novembre 2010;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 AFEAS ;
 - 7.2 Bourse CÉGEP ;
 - 7.3 Association Régional de Loisir pour les personnes handicapées du centre du Québec ;
 - 7.4 Appui CPTAQ – Bergeron ;
 - 7.5 Comptoir Alimentaire ;
 - 7.6 Epilepsie Centre du Québec ;
8. Administration ;
 - 8.1 Cédule séance du conseil 2011 ;
 - 8.2 Travaux 2010 – inclus dans la programmation de la taxe sur l'essence
 - 8.3 Programmation taxe d'accises ;
 - 8.4 Services entreprises (répertoire) ;
 - 8.5 Guide de l' élu ;
 - 8.6 Politique gestion contractuelle ;
 - 8.7 Règlement de captage des eaux souterraines ;
 - 8.8 Quote-Part MRC Drummond – droit de retrait ;
 - 8.9 Québec Municipal ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture 30 novembre 2010 ;
 - 9.2 Borne sèche demande Ultramar 12^e rang Wendover secteur Mitchell ;
 - 9.3 Entente de fourniture de service incendie pour Ste-Clotilde de Horton ;

- 9.4 Entente de principe service incendie ;
- 9.5 Nomination officiers incendie ;
- 9.6 Tarification / entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;
- 9.7 Résolution d'intention pour l'acquisition d'une remorque fermée spécialement aménagée pour être utilisée lors d'incendie ou autre sinistres impliquant des matières dangereuses ;
- 9.8 Acquisition terrain Ferme Pinardière ;
- 10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Adhésion COMBEQ ;
- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.1.1 CRSBP - représentant officiels 2011 ;
 - 11.1.2 Cotation CRSBP 2011 ;
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.2 Demande soumission vidanges fosses septiques ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 1^{er} NOVEMBRE 2010;

2010.241

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{er} novembre 2010 tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;

2010.242

Considérant les déboursés en date du 6 décembre 2010, les déboursés effectués durant le mois :

Compte payé durant le mois novembre 2010 :

Salaires de novembre 2010.....	7 951.46\$
Chevalier de Colomb (quilleton 2010).	\$40.00\$
Club de Soccer (don 2010)	200.00\$
Cogéco (internet déc. 2010).....	101.53\$
Hydro Québec (luminaires rues).....	49.89
Hydro Québec (Hôtel de ville du 9 sept. Au 3 nov. 2010).....	553.50\$
Hydro Québec (garage municipal du 02 sept. au 28 oct.).....	112.06\$
Les Pétroles Therrien (essences octobre 2010).....	104.68\$
Les Talents de chez-nous (don édition du 9 avril 2011)	200.00\$
Ministre des Finances du Québec (demande CPTAQ borne sèche rg rivière).....	259.00\$
<i>Total des comptes payés</i>	<i>9 572.18\$</i>

Compte à payer au 06 décembre B 2010;

9127-6162 Québec inc. (rapport prof. champ d'épuration - refacturé).....	846.56\$
Bell Mobilité (cellulaire inspecteur)	50.34\$
Biolab (analyse d'eau)	86.24\$
3 Citoyens (primes non résident).....	276.87\$
Buffet SEG (buffet budget).....	59.65\$
Cie Chemins fer nationaux (novembre 2010).....	325.65\$
Condor (asphalte DJL bleu).....	493.84\$
Éric Allard (déplacement novembre)	83.20\$
Garage J. Teasdale (changement huile Ford).....	112.88\$

Hydro Québec (frais résiliation garage et fermeture dossier)	73.73\$
Hydro Québec (luminaire)	47.77\$
Infotech (comptes taxes 2011)	417.64\$
Jean-Noël Francoeur Inc. (ponceau 10 ^e rang Simpson)	5 557.88\$
Jean-Noël Francoeur inc. (ponceau, rg 12, rg 9 si et rg 9we+ pierre Mitchell).....	799.30\$
Les Pétroles Therrien (essence nov.)	257.50\$
M. Mop (ménage)	117.95\$
Machinerie benoit et Frère (quincaillerie)	34.06\$
Megaburo (papeterie).....	211.98\$
Ministre du Revenu du Québec (remises salaires).....	2 236.50\$
MRC de Drummond (cours d'eau Joseph Ruel et mutation)	3860.34\$
MRC de Drummond (mutation, fichier et cours d'eau J. Ruel)	3416.52\$
Municipalité Village (livres, revue, réparation ordinateur).....	785.60\$
Municipalité Village (biblio tel)	22.46\$
Municipalité Village (entente loisirs décembre).....	2212.01\$
Municipalité Village (eau pour ponceau rg 10 si et Cours d'eau J. Ruel)	80.00\$
Municipalité Village (problème réseau internet biblio)	81.50\$
Pavage Veilleux 1990 inc (ponceau rang 10 Simpson)	1 625.40\$
Petite caisse (lait, poste, eau, quinc.)	96.32\$
Poste Canada (poste journaux)	46.50\$
Poste Canada (poste journaux)	57.72\$
Quincaillerie Bon-Conseil Inc (pieds sapin).....	9.02\$
Receveur général du Canada (remises de novembre)	1 062.82\$
Régie Bas St-François (quote part décembre).....	5581.50\$
Supérieur Propane (ajustement de l'air brûleurs).....	141.09\$
Supérieur Propane (propane garage).....	513.75\$
Téléphone Guèvremont (décembre fax et telephone)	110.66\$
Thomas Caya (terreau à sel à glace)	16.74\$
USD (7 BACS 360 LITRES).....	704.28\$
Vacuum 2000 (vidange 1 fosse septique)	186.24\$
Vacuum DL (ponceau route Boucher).....	186.95\$
Vacuum D.L (ponceau rang 10 Wendover).....	504.77\$
Vacuum D.L. (3 fosses rang Rivières).....	589.44\$
Vacuum D.L. (trous d'homme hydro pression etc).....	881.13\$
Valérie Aubin (déplacements formations)	124.78\$
Xérox (contrat photocopies 20 oct. au 17 nov.-2010).....	871.67\$
Total des déboursés:	38 082.29\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 47654.41\$.

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1 AFEAS;;

Les membres du conseil ne donnent pas suite.

2010.243

7.2 BOURSE CÉGEP ;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu de donner une bourse de 150\$ comme l'année passée pour un étudiant de notre municipalité au Cégep de Drummond.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.3 ASSOCIATION RÉGIONAL DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC;

Les membres du conseil ne donnent pas suite

2010.244

7.4 APPUI CPTAQ – BERGERON;

DEMANDE D'APPUI CPTAAQ-LOT 374-3, RANG 13

Considérant la demande de madame Johanne Proulx et de monsieur Serge Bergeron qui désire que la Commission de la Protection du Territoire et des Activités Agricoles autorise la construction d'une résidence sur un terrain de 10641 mètres carrés située sur le lot 374-3 du rang XII du canton de Wendover,

Considérant que le terrain se situe dans un secteur déstructuré où il existe déjà plusieurs résidences et que ce terrain ne pourrait être récupéré pour une activité agricole viable,

Considérant que la Commission a déjà autorisée plusieurs résidences dans ce secteur,

Considérant qu'il y a peu de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé même à la suite de la création d'Îlots déstructurés,

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu à l'unanimité que les membres du conseil appuient la demande présentée par monsieur Bergeron et madame Proulx.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.5 COMPTOIR ALIMENTAIRE DRUMMOND INC.

Les membres du conseil ne donnent pas suite

7.6 EPILEPSIE CENTRE DU QUÉBEC;

Les membres du conseil ne donnent pas suite

8. ADMINISTRATION;

8.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2011;

2010.245

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 :

17 janvier (3 ^e lundi)	7 février
14 mars (2 ^e lundi)	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	15 août (3 ^e lundi)
12 septembre (2 ^e lundi)	3 octobre
7 novembre	5 décembre

Que les séances du conseil se tiendront au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice-générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit les municipalités.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 TRAVAUX 2010 – INCLUS DANS LA PROGRAMMATION DE TAXES SUR L'ESSENCE;

2010.246

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de confirmer que les travaux d'isolation du garage municipal, voûte, rang 1 Horton et ponceau rang 10 Simpson font partie intégrante et sont payé à même le nouveau programme de taxe d'accise 2011-2013.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES.

8.3 PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ (TAXES SUR L'ESSENCE);

2010.247

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Maureen Landry, appuyé par le conseillère Jacqueline Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 101 696\$ pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents concernant ce dossier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

8.4 SERVICE ENTREPRISES (RÉPERTOIRE);

Une mise à jour sera

8.5 MANUEL DE L'ÉLU MUNICIPAL 5^E ÉDITION;

2010.248

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'acheter un manuel pour tous les élus au coût de 97.65\$ incluant les frais de transport et les taxes applicables. Que le manuel sera à la disposition de tous les élus.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE;

2010.249

Considérant qu'a été sanctionnée par l'Assemblée nationale, le 1^{er} mars 2010, la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux* (L.Q., 2010, chapitre 1);

Considérant que cette loi a été modifiée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2010, chapitre 18), sanctionnée le 12 juin 2010;

Considérant que ces deux lois prescrivent notamment que les municipalités assujetties au *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) doivent, au plus tard le 1^{er} janvier 2011, adopter une politique de gestion contractuelle;

Considérant que la politique doit notamment prévoir :

- 1° des mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;
- 2° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 3° des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- 4° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 5° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 6° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 7° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Considérant que le conseil a examiné un projet de politique de gestion contractuelle dont le texte est identifié « *Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil 2010-01* »;

À ces causes, sur proposition de Marie-Lyne Landry, appuyé par Jacqueline Demers, il est résolu :

D'adopter comme politique de gestion contractuelle de la Municipalité, la politique contenue au document identifié « *Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil 2010-01* », selon ce qui suit :

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.7 RÈGLEMENT DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINE;

2010.250

Considérant que la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a procédé au forage d'un puit près de notre municipalité;

Considérant que plusieurs résidents de notre municipalité se situent dans les aires de protection ou alimentation;

Considérant que nous désirons savoir les impacts et les droits de nos citoyens;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de demander un avis juridique à notre avocate dans ce dossier et suite à la lettre que nous avons reçue de la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.8 QUOTE-PART DE LA MRC DRUMMOND;

Après information, les membres du conseil ne se retirent d'aucun règlement.

8.9 QUÉBEC MUNICIPAL;

2010.251 Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu de profiter de l'offre de 50% de rabais sur l'adhésion et de s'abonner à Québec Municipal pour 2011 au coût de 90.30\$ - 50% avec le nombre d'utilisateur illimité

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 30 NOVEMBRE 2010;

2010.252 Considérant les factures incendie reçues en date du 30 novembre 2010;

Total des déboursés	6 263.14\$
Total des recettes	6 308.10\$
Sous-total (déboursés moins recettes)	(44.96\$)
Partage 50/50	(22.48\$)
Charges mensuelles	218.42\$
Feu paroisse	0.00\$
Vacances	0.00\$
Total dû :	195.94\$

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 BORNE SÈCHE – DEMANDE YVON VALLIÈRE, DÉPUTÉ DE RICHMOND, CANADIEN NATIONAL, GAZ MÉTRO, PIPELINE ST-LAURENT;

2010.253 Considérant que nous devons procéder à l'installation de borne-sèches incendie sur notre territoire;

Considérant que ces mesures de préventions sont dues à des risques provenant d'activités extérieures;

Considérant qu'il est injuste de faire payer notre population pour l'équipement exigé à cause des risques causés par vos activités;

Considérant le transport ferroviaire de matières dangereuses sur tout notre territoire;

Considérant le transport de produits pétroliers par oléoduc et transport de gaz naturel;

Considérant que vous êtes taxés sur une démesure de l'évaluation réelle en comparatif à nos propriétaires;

Considérant que le danger est réel;

Considérant l'équipement incendie supplémentaire requis pour répondre à une urgence sur vos installation;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Maureen Landry et résolu unanimement de demander à notre député Yvon Vallières, Ultramar, Gaz Métropolitaine et Pipeline St-Laurent, des contributions financière à l'implantation de borne sèche.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE INCENDIE POUR STE-CLOTILDE DE HORTON;

2010.254

Considérant l'entente de principe intervenue entre les municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village et Ste-Clotilde de Horton le 4 novembre 2010 pour un partenariat incendie;

Considérant que la municipalité de Ste-Clotilde de Horton a dénoncé l'entente incendie et qu'elle viendra à échéance le 31 décembre 2010;

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente incendie jusqu'à la signature de l'entente de partenariat;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente pour la fourniture de service relatif à la protection incendie annexée à la présente comme si elle était ici au long reproduit pour en faire partie intégrante.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.4 ENTENTE DE PRINCIPE SERVICE INCENDIE;

2010.255

Considérant la recommandation du comité incendie en date du 4 novembre 2010 sur un partenariat avec les 3 municipalités

Considérant le partage des coûts selon le RFU qui sera variable annuellement sur la flotte de camions, les équipements et le roulement annuel;

Considérant que chacune des municipalités assume ses feux;

Considérant que le village et la Paroisse seront propriétaire de la caserne à 50/50 et assumeront les coûts à ces proportions;

Considérant que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton sera propriétaire de sa caserne à 100% et assumera ses coût seule;

Considérant que la durée de l'entente sera sur une base de 3 à 5 ans;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard Et résolu d'accepter l'entente de principe intervenue entre les municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village et Sainte-Clotilde-de-Horton pour une entente de partenariat du service incendie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2010.256

9.5 NOMINATION OFFICIERS INCENDIE;

Considérant la recommandation du directeur incendie en date du 21 novembre 2010;

Considérant leur détermination, leur leadership, leur compétence et leur aptitudes pour le poste de lieutenant incendie;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de nommer messieurs Louis-Philippe Allard et Simon Houle aux postes de lieutenants incendie (officiers).

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Le conseiller Éric Allard quitte son siège à 20h40

2010.257

9.6 TARIFICATION / ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE;

Considérant la tarification / entraide mutuelle pour la protection incendie reçu de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter la grille de tarification pour la protection incendie de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2010.258

9.7 RÉOLUTION D'INTENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE FERMÉE SPÉCIALEMENT SMÉNAGÉE POUR ÊTRE UTILISÉE LORS D'INCENDIE OU ATURE SINISTRES IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES;

Considérant le projet d'entente présentée par la Ville de Drummondville relativement à l'utilisation d'une remorque fermée spécialement aménagée pour être utilisée lors d'incendie ou autres sinistres impliquant des matières dangereuses;

En conséquence il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'aviser la MRC Drummond que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse a un intérêt de participer à une entente relativement à l'utilisation d'une remorque fermée spécialement aménagée pour être utilisée lors d'incendie ou autres sinistres impliquant des matières dangereuses, le tout tel que proposée par la Ville de Drummondville. Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillère.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

La conseillère Marie-Lyne Landry déclare son intérêt en le point suivant et quitte la salle

2010.259

9.8 AQUISITION TERRAIN FERME PINARDIÈRE;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de mandater l'arpenteur Rénald Prince de St-Léonard et le notaire Comeau afin de

procéder à l'acquisition officiel du terrain de la borne sèche Pinardière pour un montant total d'environ 1 500\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

La conseillère Marie-Lyne Landry reprend son siège
Le conseiller Éric Allard reprend son siège

10 VOIRIE ET URBANISME;
10.1 ADHÉSION COMBEQ;

2010.260

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Éric Allard et résolu d'adhérer à la COMBEQ et inscrire monsieur Gilles Parenteau pour l'année 2011 au coût de 255\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

11.1.1 CRSBP – REPRÉSENTANTE OFFICIELLE 2011;

2010.261

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de nommer madame Jacqueline Demers représentante officielle pour l'année 2011 auprès du CRSBP.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.1.2 COTISATION CRSBP 2011;

2010.262

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter la cotisation du CRSBP pour 2011 au coût de 4 694.18\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

**12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU
BAS ST-FRANCOIS;**

Rapport de comité

12.2 DEMANDE DE SOUMISSION VIDANGE FOSSES SEPTIQUE;

Sera fait en début d'année.

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2010.263

Il est proposé par Maureen Landry de levée l'assemblée à 20h49.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière